Avenant n° 2 à la convention de délégation de gestion relative au programme des interventions territoriales de l'Etat (PITE)

Le présent avenant à la convention de délégation de gestion relative au programme des interventions territoriales de l'Etat (PITE) du 23 mars 2017 est conclu entre :

- la Secrétaire générale du Gouvernement, représentant du Premier ministre, dont relève le programme 162 « Interventions territoriales de l'État », délégant,

et

- le Secrétaire général du ministère de l'Intérieur, délégataire.

Article 1*: Objet de l'avenant

Le présent avenant reconduit la convention de délégation de gestion du 23 mars 2017 pour une durée de trois années, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Fait à Paris, le 👫 DEC. 2021

La Secrétaire générale du Gouvernement,

Claire LANDAIS

Le Secrétaire général du ministère de l'Intérieur,

ean-Benon ALBERTINI

Visa du contrôleur budgétaire et comptable près les Services du Premier ministre : . . 759

Lise BILLARD